

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION ET ANTI-FRAUDE

La présente politique consiste à mener toutes les activités de la société POLY SERVICES INGENIERIE de manière honnête et éthique. Pour ce faire, PSI adopte une approche de tolérance ZÉRO vis-à-vis de la corruption et de la fraude et, s'engage à agir avec professionnalisme et intégrité, tout en respectant les lois relatives à la lutte contre la corruption et la fraude, dans toutes ses relations en appliquant des systèmes efficaces pour lutter contre ces mauvaises pratiques.

PSI s'engage à prévenir les risques de corruption et de fraude pouvant survenir de ses collaborateurs, de tierces personnes (partenaires, fournisseurs, fonctionnaires de l'administration publique etc....), et toute pratique de collusion entre ces parties.

PSI s'assure de la transparence de ses opérations et prévient les pratiques de corruption et de fraude au moyen des mesures suivantes :

- Contrôles internes rigoureux et appropriés ;
- Informations, formations, et sensibilisations de ses collaborateurs ;
- Audits internes et externes efficaces.

La présente politique se fixe les objectifs suivants :

- Mise en place des mesures dynamiques de prévention de la corruption et la fraude ;
- Adhésion et Appropriation, par les collaborateurs et toutes les parties prenantes de PSI, des normes et règles énoncées dans le code de conduite ainsi que lois en vigueur ;
- Arrangements contractuels et partenariats en toute transparence et dans le strict respect des procédures et du code de conduite des achats avec toutes les parties prenantes de PSI ;
- Respect des règles de la libre concurrence et des dispositions légales et réglementaires du droit de la concurrence ;
- Vigilance anti- corruption dans les opérations de cessions/acquisitions ;
- Encadrement des pratiques tels que : les dons, parrainages, cadeaux, invitations... ;
- Détection et dénonciation des éventuels cas corruption ou de fraude qui seront soumis à des enquêtes complètes et impartiales ;
- Prise de sanction systématique à l'encontre de toute personne ou entité reconnue coupable de corruption ou de fraude.
- Adoption des mesures rapides de recouvrement des fonds détournés ou des pertes provoquées par les pratiques de corruption ou de fraude.

Pointe-Noire, le 06/02/2024

Boris MESSIE MABIALA

Manager Général

